

SSGA SPDR ETFs EUROPE II PLC

78 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2

Irlande

Un Fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments

Cet avis n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications doivent y être apportées afin de satisfaire aux exigences de celle-ci. Les Administrateurs estiment que le présent avis et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et les réglementations de celle-ci, ni avec les meilleures pratiques en vigueur dans la profession.

Sous réserve qu'ils soient autrement définis aux présentes ou que le contexte exige une interprétation différente, tous les termes définis utilisés dans le présent avis auront la même signification que dans le prospectus de la Société daté du 3 août 2021 (le « Prospectus »).

Date : 29 octobre 2021

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Cher Actionnaire,

SSGA SPDR ETFs Europe II plc (la « Société »)

Nom du Compartiment	ISIN
SPDR STOXX Europe 600 ESG Screened UCITS ETF	IE00BK5H8015

(le « Compartiment »)

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'Actionnaire de la Société afin de vous informer des modifications apportées au supplément (le « **Supplément** ») de la Société au titre du Compartiment ci-après, qui seront effectives à compter du 30 novembre 2021, ou de toute date ultérieure, étant donné que la Banque centrale procède à l'examen du Supplément révisé du Prospectus pour le Compartiment (la « **Date de prise d'effet** »).

1. Changement d'indice

Les Administrateurs ont décidé de remplacer l'indice répliqué par le Compartiment, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. L'objectif du changement d'indice est de fournir aux Actionnaires une exposition à la performance des actions européennes, par le biais d'un nouvel indice construit à partir d'une méthodologie ESG de « best in class ». L'indice vise ainsi à exclure certains émetteurs sur la base d'un ensemble élargi de caractéristiques ESG en tenant compte de leur notation ESG, leur implication dans certaines activités commerciales controversées et en fonction de l'intensité de leurs émissions comme souligné dans la méthodologie de l'indice en question. Afin de lever toute ambiguïté, la classification actuelle dont relève le Compartiment en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), à savoir l'Article 8, sera maintenue.

En raison du changement d'indice, le Compartiment procédera également à un changement de dénomination comme indiqué ci-dessous.

Le Compartiment continuera de répliquer son Indice existant jusqu'à la Date de prise d'effet, pour ensuite passer à la réplification du nouvel Indice.

Indice actuel	Nouvel Indice
STOXX Europe 600 ESG-X (Ticker: SXXRESGX)	STOXX Europe 600 SRI (Ticker: SXXRSRI)

Dénomination actuelle du Compartiment	Nouvelle dénomination du Compartiment
SPDR STOXX Europe 600 ESG Screened UCITS ETF	SPDR STOXX Europe 600 SRI UCITS ETF

Les détails complémentaires relatifs à l'Indice et à sa performance sont consultables sur :

<https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXRSRI>

2. Disponibilité des Suppléments

Le Supplément révisé du Compartiment sera disponible sur www.ssga.com à compter de la Date de prise d'effet.

Informations complémentaires

Pour toute question, prenez contact avec l'équipe Ventes et Assistance des ETF SPDR, à l'adresse suivante spdrseurope@ssga.com ou par téléphone au +44 (0)20 3395 6888. Vous pouvez également contacter votre représentant ETF SPDR local.

Administrateur
SSGA SPDR ETFs EUROPE II PLC

Information Classification: General

Administrateurs : Tom Finlay, Patrick Riley (américain), Barbara Healy, Kathleen Gallagher (britannique) et Ellen Needham (américaine)
 Enregistrée en Irlande : Numéro d'immatriculation de la Société : 525004